

Image not found or type unknown



Il n'existe aucun droit acquis à l'exécution d'heures supplémentaires !

Fiche pratique publié le 29/05/2014, vu 1303 fois, Auteur : [Camille CIMENTA](#)

Le salarié qui a l'habitude d'exécuter des heures supplémentaires de manière régulière peut-il se prévaloir d'un droit à effectuer ces heures ?

Pour lire l'article, rendez- vous sur :

<http://info-juriste.com/>